



COMMUNE DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE
RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE DU CONSEIL COMMUNAL

Préavis N° 40-2014

Crédit d'ouvrage
Réaménagement du chemin de la Judée Nord et Sud
Remplacement des collecteurs EC / EU et de la conduite d'Eau de Boisson

Crédit global de Fr. 2'248'000.-

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission technique, ci-après la commission, constituée de :

Madame et Messieurs: **Annick Delapierre, Erik Chou, Laurent Corthésy, Jean-Jacques Fayet, Roger Lädemann, Lionel Pisani et Pierre Pache**, président et rapporteur, s'est réunie à deux reprises : le mardi 22 avril 2014, sans **Mme Annick Delapierre ni M. Erik Chou, excusés** puis le mardi 29 avril 2014, *in corpore*, à la maison de commune, en présence de Madame **Christine Canu**, Messieurs **Edgar Schiesser**, syndic, **Luigi Mancini** et **Denis Favre** représentant la Municipalité, ainsi que M. **Stéphane Jeandidier**, représentant le bureau **Schopfer et Niggli** et MM. **Patrick Périsset** et **Philippe Porqueddu** du bureau **Ribi**. Cette séance réunissait également des représentants de la **commission des finances**.

Préambule:

Nous remercions la Municipalité et les bureaux d'ingénieurs cités pour l'important travail effectué, et leur disponibilité à répondre à nos questions et demandes d'éclaircissements.

Le présent rapport de commission reprend ici la même numérotation que les articles du préavis qui nous est soumis.

Historique :

L'histoire du projet est clairement résumée dans ce préavis. Nous n'y reviendrons donc pas ici. Nous soulignons cependant que l'urgence de la sécurisation du cheminement piétonnier au chemin de la Judée-Sud a fait l'objet de nombreuses interventions et questions lors de nos séances de Conseil Communal. Notons encore que les frais occasionnés par les deux dernières ruptures de la conduite d'eau potable de ce secteur s'élèvent à près de 100'000.- CHF.

Crédit d'ouvrage :

De nombreux points ont été abordés avec les représentants de la Municipalité et les représentants des bureaux d'ingénieurs

Ces questions et leurs éclaircissements ont principalement porté sur les points suivants :

2. Études et procédures

2.2 Examen préalable:

Les projets de ce préavis ont déjà été soumis à l'examen des services cantonaux concernés, dans le cadre du réaménagement général du secteur, qui va du carrefour Judée-Village jusqu'au centre sportif de Marais. La portion de ce projet général, présentée ici n'a pas fait l'objet de remarque particulière de la part de ces services cantonaux.

3. Concept d'aménagement

3.1.1. Sécurisation de la mobilité douce:

Les pistes cyclables feront partie intégrante de la chaussée et non pas en site propre. Elles seront signifiées par un marquage de couleur au sol, réduisant de cette façon optique, à 4,5 m, la largeur réservée aux véhicules à moteur, au lieu d'environ 6m actuellement sur la portion Nord de la Judée. En l'absence de cyclistes, les véhicules peuvent néanmoins "mordre" sur ces pistes pour se croiser.

3.3. Remplacement de la conduite d'eau potable:

L'augmentation du diamètre de cette conduite tient compte des besoins futurs. La planification du SDNL projette l'inscription de zones constructibles à l'ouest de la Judée-Sud (La Côte et Le Vigny).

Cette même logique conduit à enterrer deux tubes de 110mm, en attente. Ceci permettra de s'épargner de coûteuses réouvertures de fouilles en cas de besoins nouveaux. (Électricité, gaz, télé-réseau...) Ces services, susceptibles de profiter des fouilles ouvertes, ne se sont pas montrés intéressés par cette opportunité. Ils seront à nouveau contactés avant le démarrage du chantier.

4. Description des travaux et des prestations

4.1. Travaux de surface

Carrefour Pont Félezin / chemin de la Judée:

Le marquage au sol de la piste cyclable s'interrompt sur le carrefour. Ceci est rendu obligatoire par les lois régissant la signalisation routière.

4.2. Travaux souterrains

Réseau d'éclairage public:

Les lampadaires prévus sont identiques à ceux du carrefour Judée-Village. Leur intensité lumineuse diminue en l'absence de piétons.

Réseau d'eau potable:

Une conduite d'eau de source, propriété du Canton (CHUV) transite les fouilles planifiées à la Judée-Nord, selon un tracé et une profondeur imprécise. Elle représente l'une des multiples surprises et difficultés d'un tel chantier. Le propriétaire sera contacté.

Collecteur d'eaux claires:

Ces canalisations sont actuellement sous-dimensionnées et en mauvais état. Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) prévoit l'augmentation de leur diamètre ainsi que leur installation plus en profondeur, résolvant ainsi, entre autres, les problèmes de reflux vers les caves des immeubles du quartier Sous-la-Rotte.

La jonction de ce nouveau collecteur avec celui déjà en place en aval (la descente du village), ne sera possible que lorsque le tronçon de gros diamètre manquant encore entre le carrefour Judée-Village et Les Vernes sera réalisé. Celui-ci fera l'objet d'une demande de crédit qui nous sera présentée prochainement.

Le maintien provisoire du collecteur d'eaux claires existant subsistera donc jusqu'au bouclage complet de cette portion de notre réseau d'évacuation des eaux pluviales.

(Cf. schéma extrait du PGEE en annexe)

Remarques et considérations :

La commission considère que l'urgence des travaux d'assainissement de ces diverses canalisations est une évidence. A fortiori en raison des frais engendrés par les ruptures récurrentes de conduites et autres débordements de collecteurs.

Elle estime tout aussi légitime et urgent de sécuriser le cheminement piétonnier de la Judée-Sud ainsi que les abords de Prazqueron et ses parkings intensément fréquentés par des enfants.

La planification simultanée de ces chantiers avec la réalisation d'infrastructures connexes: éclairage public, sécurisation de traversées piétonnières, augmentation des capacités des services pour le long terme, modération du trafic... permettent une réduction significative des coûts. La commission apprécie favorablement cette manière de gérer les dépenses d'infrastructure.

Conclusion :

Fondé sur ce qui précède, la commission technique accepte à l'unanimité de ses membres le préavis 40/2014 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à voter les résolutions suivantes :

Le Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

- Vu le préavis municipal N°40/2014, adopté en séance de Municipalité du 14 avril 2014;
- Ouï le rapport de la Commission technique ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'adopter le Préavis municipal tel que présenté et d'accorder un crédit de

Fr. 2'248'000.--, TTC

2. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante, ou au besoin, par l'emprunt, dans la limite du plafond d'endettement ;
3. d'autoriser l'amortissement de la dépense pour ces travaux sur une durée de 30 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 2 mai 2014

Annick Delapierre,



Erik Chou,



Laurent Corthésy,

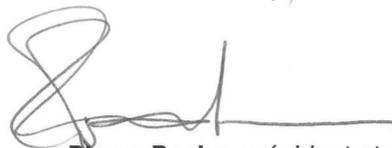


Jean-Jacques Fayet,

Roger Lädermann,



Lionel Pisani



Pierre Pache, président et rapporteur

Commune de
Romanel-sur-Lausanne



PLAN GENERAL D'EVACUATION DES EAUX - PGEE



Ouvrages existants

-  Canalisation eaux usées
-  Canalisation eaux claires
-  Exutoire avec débit

Ouvrages projetés

-  Canalisation projetée eaux usées
-  Canalisation projetée eaux claires
-  Canalisation réaffectée eaux claires